

le mardi 4 décembre 2001

13 heures

Prière.

M. S. Graham (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition signée par des gens de la région de Saint-Charles et d'Acadieville, qui exhortent le ministère des Transports à poser de l'enduit superficiel sur 1 km du chemin Blanchard, à Aldouane. (Pétition 4.)

Pendant la présentation d'invités et les messages de félicitations, l'hon. M. Green invoque le Règlement; il soutient que le chef de l'opposition, en présentant un invité, a débordé du cadre de cette affaire courante.

Le président enjoint aux parlementaires de tenir compte des paramètres définis pour la présentation d'invités.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Volpé :

8, *Loi modifiant la Loi sur le transport des produits forestiers de base;*

par l'hon. M<sup>me</sup> Blaney :

9, *Loi modifiant la Loi sur le film et le vidéo.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Allaby donne avis de motion 44 portant que, le mardi 11 décembre 2001, appuyé par M<sup>me</sup> Mersereau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de toute documentation, des lettres, de la correspondance, du courrier électronique, des notes de service, des procès-verbaux de réunions et des rapports échangés entre le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, le ministère des Finances et les municipalités au sujet de la réduction de l'évaluation pour les usines.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 4 et 5.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

Le débat reprend sur la motion 2 proposée par M. Richard, appuyé par M. Allaby, dont voici le texte :

attendu que le mandat du Comité permanent des corporations de la Couronne est de tenir des audiences publiques sur les corporations de la Couronne ;

attendu qu'Énergie NB est la plus grande corporation de la Couronne du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les décisions qu'Énergie NB doit prendre au sujet de trois projets de développement majeurs sont très importantes pour la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le chef de la direction d'Énergie NB, James Hankinson, a exprimé le désir de comparaître devant le Comité permanent des corporations de la Couronne avant de prendre sa retraite en janvier ;

attendu que M. Hankinson possède, à la suite de ses cinq années à titre de chef de la direction d'Énergie NB, une vaste expérience qui serait bénéfique pour aider les parlementaires et le public à mieux comprendre les questions concernant l'avenir d'Énergie NB et les trois projets de développement en question ;

attendu que faire mieux comprendre à la population du Nouveau-Brunswick les questions relatives à Énergie NB et aux trois projets de développement majeurs serait conforme à la promesse du gouvernement actuel de faire preuve d'ouverture et de transparence ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte la présidence du Comité permanent des corporations de la Couronne à

faire comparaître M. Hankinson devant le comité avant le 31 décembre 2001.

Le débat se termine. La motion 2, mise aux voix, est rejetée par le vote nominal suivant :

## POUR : 7

M <sup>me</sup> Mersereau	M. Lee	M. S. Graham
M. Allaby	M. Haché	M. Kennedy
M. Richard		

## CONTRE : 27

l'hon. M. Green	M. Cosman	M <sup>me</sup> Keddy
l'hon. D. Graham	M. Carr	M. Savoie
l'hon. M. Mockler	M. Jordan	M. Ashfield
M. Sherwood	M. MacDonald	M. Bernard
l'hon. M. McFarlane	M. Forbes	M <sup>me</sup> Dubé
l'hon. M <sup>me</sup> Jardine	M. Holder	M. Alward
l'hon. M. Weston	M. McGraw	M. J. Dubé
M <sup>me</sup> Fowlie	M. Steeves	M. Moore
M <sup>me</sup> Poirier	M. Laforest	M. Williams

Conformément à l'avis de motion 3, M. Richard, appuyé par M<sup>me</sup> Mersereau, propose ce qui suit :

attendu que la décision de Noranda de mettre un terme à ses activités minières au Nouveau-Brunswick constitue une triste nouvelle pour Bathurst et pour l'économie de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement devra intervenir à l'égard des pertes de revenus et d'emplois découlant de la décision de Noranda de fermer ces portes ;

attendu que le gouvernement devra se montrer très créatif et mettre en place des mesures visant à revitaliser et à diversifier l'économie dans les régions qui dépendent de l'exploitation minière comme principale source de revenu ;

attendu que Noranda a accumulé une vaste banque de données techniques d'exploration au cours des 50 dernières années ;

attendu que, il y a quelques années, Gold Corporation, une compagnie minière de l'Ontario, a permis l'accès de ses dossiers à d'autres entreprises qui voulaient utiliser ses données;

attendu que le gouvernement de l'Ontario a récemment acheté des renseignements auprès de compagnies minières pour les mettre à la disposition des gens du secteur de l'exploration;

qu'il soit à ces causes résolu que cette Assemblée presse le gouvernement de convaincre Noranda de rendre librement, gracieusement et très rapidement publique toute la base de données, numérique et sur papier, qu'elle a compilée pour le Camp de Bathurst

et que Noranda mette les réclamations qu'elle détient actuellement à la libre disposition des compagnies authentiques moyennant des modalités d'options facilement acceptables.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Pendant le débat, M<sup>me</sup> Mersereau invoque le Règlement; elle déclare considérer certains propos de M. Bernard comme une attaque personnelle. Plusieurs parlementaires s'expriment au sujet du rappel au Règlement. M. Ashfield, président suppléant de la Chambre, dit qu'il examinera la transcription et fera part de ses conclusions s'il y a lieu. Il exhorte les parlementaires à éviter les procès d'intention.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Volpé, appuyé par M. J. Dubé, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 3 soit amendée comme suit :

par la substitution, au deuxième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu qu'il faudra que tous les paliers de gouvernement, la collectivité et les divers intervenants collaborent pour faire face à la perte de revenus et d'emplois entraînée par la décision; »;

dans le troisième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « le gouvernement devra se montrer très créatif », de « les groupes en question devront se montrer très créatifs » ;

par la substitution, au cinquième paragraphe et aux paragraphes suivants, de ce qui suit :

« attendu que Noranda a déjà donné accès à 95 % de ses données d'exploration du Camp de Bathurst ;

« qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte les divers groupes intéressés à continuer de chercher des moyens novateurs d'utiliser les connaissances acquises dans l'exploration du Camp de Bathurst afin de susciter de nouvelles possibilités pour les gens de la région de Bathurst. ».

La question proposée, M. Allaby invoque le Règlement ; il soutient que l'amendement est irrecevable car contraire à l'objet de la motion initiale.

M. Ashfield, président suppléant de la Chambre, déclare que l'amendement est recevable puisque son objet n'est pas contraire à celui de la motion initiale et est de rendre la motion plus acceptable à la Chambre.

Le débat reprend sur l'amendement proposé.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

4, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 heures.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission de police du Nouveau-Brunswick pour 2000-2001	(26 novembre 2001);
rapport annuel du ministère de l'Éducation pour 2000-2001	(29 novembre 2001);
documents demandés dans l'avis de motion 28	(26 novembre 2001).